

# Les Quinze et la Turquie s'accordent sur un « partenariat d'adhésion »

## Les susceptibilités d'Ankara ont été ménagées

BRUXELLES

de notre bureau européen

Les Quinze se sont mis d'accord sur une formule de « partenariat d'adhésion » avec la Turquie et celle-ci convient aux autorités d'Ankara comme à celles d'Athènes : tel est le résultat essentiel de la réunion, lundi 4 décembre, des ministres européens des affaires étrangères. En ce qui concerne l'ensemble de la stratégie d'élargissement de l'Union, les ministres se sont bornés à confirmer les conclusions du « document stratégique » adopté, le mois dernier, par la Commission européenne. Sur ce point, Hubert Védrine a rappelé qu'il est souhaitable d'accélérer le processus de négociations avec les douze pays candidats, conformément au cadre « ambitieux et réaliste » proposé par Günter Verheugen, le commissaire européen chargé de l'élargissement.

En clair, l'Union rappelle qu'elle est prête à accueillir les premiers candidats « à partir de la fin de 2002 », ce qui ne signifie pas grand-chose. Les « Treize », qui seront présents, jeudi 7 décembre, à Nice, lors de la première journée du sommet européen, ne se font d'ailleurs aucune illusion : la stratégie d'élargissement de l'Union y sera bien évoquée, mais en dépit des souhaits des pays candidats, il n'est pas question pour les Quinze de fixer la moindre date de fin des négociations. Celle du 1<sup>er</sup> janvier 2003 ne sera, à l'évidence, pas respectée et, compte tenu des délais de ratification, il est probable que les premiers élus n'intégreront pas l'UE avant 2005.

### ASSURANCES GRECQUES

Un pas important vient cependant d'être franchi avec la Turquie, qui n'allait pas de soi tant les relations entre Ankara et les Quinze s'étaient durcies ces dernières semaines. La Commission, en particulier, avait inclus la solution au problème de Chypre (divisée entre Turcs et Grecs) parmi les critères politiques qu'Ankara devait respecter pour pouvoir prétendre accéder au plein statut de pays candidat à l'Union. Les Turcs s'étaient dits « trahis » par une telle exigence, qu'ils considéraient comme contraire aux conclusions du sommet d'Helsinki, en décembre 1999, lequel, en effet, n'a pas établi de lien direct entre la démarche d'adhésion et la résolution du problème chypriote ainsi que celui concernant la souveraineté d'une poignée d'îlots en mer Egée.

La solution trouvée par les Quinze – dont Ismaël Cem, le ministre turc des affaires étrangères, s'est félicité, lundi, qu'elle prenne en compte les « opinions » et les « sensibilités » turques à propos de Chypre et de la mer Egée – est, comme l'a souligné Hubert Védrine, un exemple de « maquetterie » diplomatique. « En accord avec les conclusions d'Helsinki, et dans le contexte du dialogue politique » (avec Athènes), l'Union européenne déclare soutenir

fermement les efforts du secrétaire général des Nations unies pour parvenir à un « règlement pacifique » du différend sur Chypre. Ce même « dialogue politique » est invoqué s'agissant des « disputes de frontière », ce qui vise le conflit en mer Egée. M. Védrine a indiqué avoir obtenu dimanche des assurances de Georges Papandréou, le ministre grec des affaires étrangères, et a précisé que les Quinze, « donc la Grèce », considèrent qu'il s'agit d'un « bon accord ».

Athènes avait insisté jusque-là pour qu'un lien explicite soit établi entre la question chypriote et les critères politiques qu'Ankara doit remplir pour obtenir le statut de pays candidat. La décision des Quinze

### Un grave crise financière

Une délégation du Fonds monétaire international, arrivée d'urgence à Ankara, a entamé, lundi 4 décembre, des négociations avec les autorités du pays sur la question du versement immédiat de fonds d'assistance supplémentaires pour surmonter un manque de liquidités sur les marchés financiers. La crise a été déclenchée en partie par l'enquête ordonnée après la mise sous tutelle de dix banques en difficulté. Huit d'entre elles avaient été placées sous le contrôle de l'Etat en décembre 1999. En octobre, le Conseil de supervision des banques a demandé la saisie de deux établissements supplémentaires. Des dizaines de personnalités très en vue, et notamment le neveu de l'ancien président Süleyman Demirel, ont été arrêtées pour fraude.

La banque centrale a été contrainte de pulser dans ses réserves pour injecter quelque 6 milliards de dollars sur les marchés financiers afin de faire face à la crise de confiance qui a suscité des retraits massifs de capitaux. Les taux interbancaires ont atteint 1 300 %, lundi. – (Corresp.)

constitue donc une avancée pour la Turquie, mais celle-ci est relative. Dans son « document de stratégie », la Commission européenne avait souligné le très long chemin que la Turquie doit parcourir – notamment s'agissant de l'établissement de la démocratie et de l'Etat de droit – avant de pouvoir rejoindre le peloton des douze pays candidats qui sont d'ores et déjà placés dans une position de pré-adhésion. Pour ne prendre que le seul chapitre du respect des droits de l'homme, le rapport soulignait : « Par rapport à l'année dernière, la situation ne s'est cependant guère améliorée et la Turquie ne remplit toujours pas les critères de Copenhague. »

Laurent Zecchini

Le Monde

6/12/2000

p 3